

Entretien Président / Syndicat CGT en date du 30/06/2008.

Présents : Colonel Vennin, Lieutenant Colonel Paquereau et Bardin, Président Burlier, Mr Besse.

Pour la CGT : Adjudant Esteve, Adjudant Geay, Sergent chef Corne.

En début de séance nous présentons les trois courriers concernant les divergences sur les primes de responsabilité des majors, sur les problèmes liés aux bâtiments du CSP Angoulême, ainsi que sur la rémunération des heures de formation.

En réponse sur les majors, le LCL Paquereau prend la parole en admettant la cohérence de notre demande qui sera étudiée.

Concernant la rémunération des heures de formation, l'avis est favorable aux heures supplémentaires défiscalisées, mais une étude sera menée. A partir du moment où les textes le permettent et que l'ensemble des différentes s'en trouve gagnant, cela est envisageable.

Sur les travaux des bâtiments du CSP, le COL Vennin est conscient du manque de communication entre les divers protagonistes, prétextant même que ce dossier fût le vecteur pour certain de développer un conflit avec le chef de centre. En réponse nous lui faisons remarquer que l'objectif des travaux n'ont pas été clairement établi dès le départ.

La suite de la réunion fait l'objet de questions diverses de notre part.

1) Nomination du CCH Paumier : Pour l'heure aucune avancée concrète concernant la nomination de celui-ci au grade de Sergent. Le Directeur applique à la lettre les règles pour les nominations des agents. Le directeur l'a reçu 2 fois et lui a proposé une place au CTA CODIS pour pouvoir garder son logement de fonction. Le directeur semble décidé à ne pas lui permettre d'être Sergent Chef d'Agrès au CSP. Nous signalons notre désaccord....

2) Mutation de l'ADC Brunet au CSP : Celui-ci devrait être muté sur Angoulême avant la fin de l'année. Reste à combler le manque de chef de groupe sur le CIS Cognac. Le LCL Bardin nous indique le 1^{er} Octobre 2008 comme date probable.

3) Mutation LTN Martin au CSP : Le LTN Martin devrait être remplacé au Cis Cognac, un jury de recrutement devant avoir lieu ce jour.

4) Nomination de l'ADC Prégniard au grade de MAJOR : Celui-ci à accepté un poste en service mixte au sein du CSP Angoulême, proposition faite suite au départ du CNE Roche et du proche départ du CNE Fontaine. La volonté du SDIS décrite par le Directeur étant de garder un encadrement ancien sur Angoulême. « Pourquoi ne pas l'avoir proposé au Major Gomez, les règles ne sont pas les mêmes pour tout le monde ». Nous constatons que notre Directeur n'en fait toujours qu'à sa tête... Nous exprimons notre désaccord. L'ensemble du personnel du SDIS constate que les règles ne sont pas identiques pour tout le monde.

5) Proposition de la CGT d'une correction du RO concernant les postes des majors et sous officiers :

Cette proposition est la suivante :

8 majors pour les centres de Angoulême, Cognac, La Couronne et 6 pour le CODIS.

16 chefs d'agrès du grade de SGT ou d'ADJ pour Angoulême, 12 pour Cognac, La Couronne et le CODIS.

Le COL Vennin semble retissant pour les majors mais accepte la proposition concernant les chefs d'agrès.

Le LCL Paquereau dévoile une information : l'effectif de chef d'agrès sur Angoulême pourrait monter à 20, afin de confirmer un réel poste de sous officier de permanence, le CSP étant le seul centre à véritablement jouer le jeu ...

6) Plateau technique : Un terrain serait en cours d'acquisition sur la commune de Vars au alentour d'Anais.

7) SDACR , convention SDIS SAMU : Etude et présentation en septembre, pas d'information supplémentaire.

8) Téléphone portable pour les chefs de groupe : Nous demandons qu'un rappel soit fait au CODIS de ne pas demander au CDG un contact téléphonique. Un rappel sera fait également aux majors chef de groupe de ne plus passer leurs messages par leur téléphone de service.